

TITRE IX - ÉCOLE DE VÉLO

Table des matières

CHAPITRE 1 - GENERALITES	3
Catégories d'âges.....	3
Catégories de licences	3
Contrôle technique des épreuves	3
Dispositif de sécurité.....	3
Saison	3
Calendrier	3
Compétitions : contenu	3
Contrôle de l'activité	4
Développements.....	4
Equipement vestimentaire - sécurité	4
Matériel.....	4
Ravitaillement	4
CHAPITRE 2 - LES EPREUVES	5
Généralités	5
Epreuves d'adresse.....	5
Epreuves de vitesse	5
Epreuves de sprint.....	5
Epreuves sur route	6
Epreuves Contre la montre par équipe	6
Epreuves de Cyclo-cross	6
Epreuves de mécanique	7
Epreuves combinées mécanique et habileté.....	7
Epreuves de connaissances générales (QCM)	9
Epreuve Montée Chronométrée.....	9
Epreuves Rallye	9
Epreuves sur piste.....	10
Epreuves de VTT.....	11
Epreuves de BMX.....	14
Epreuves de Gentlemen	14
CHAPITRE 3 - LES PENALITES.....	15
Tableau des pénalités.....	15
CHAPITRE 4 - TROPHEES DE FRANCE	17

CHAPITRE 5 - TROPHEE REGIONAL DES JEUNES CYCLISTES.....	17
CHAPITRE 6 - TROPHEE DEPARTEMENTAL DES JEUNES CYCLISTES.....	18

CHAPITRE 1 - GENERALITES

Catégories d'âges

9.1.001 Les écoles de vélo sont ouvertes aux jeunes âgés de 2 à 14 ans dans l'année.

Catégories	Âges
Baby vélo	2 à 4 ans
Prélicenciés	5 à 6 ans
Poussins	7 et 8 ans
Pupilles	9 et 10 ans
Benjamins	11 et 12 ans
Minimes (*)	13 et 14 ans

* Suivant décision du comité régional

Les étrangers licenciés dans un club français sont autorisés à participer à toutes les épreuves (trophées et challenges inclus) et sont sélectionnables par les comités départementaux et régionaux

Catégories de licences

9.1.002 - Licences jeunes
- Licence accueil

Contrôle technique des épreuves

9.1.003 Toutes les épreuves sont dirigées par un jury de 3 arbitres composé d'au moins 1 arbitre école de vélo et 2 arbitres jeunes ou école de vélo. Arbitre ayant suivi une formation spécifique pour arbitrer les épreuves des jeunes. Les arbitres jeunes doivent être titulaires du livret de suivi du jeune arbitre pour pouvoir officier.

Dispositif de sécurité

9.1.004 Un dispositif de sécurité est obligatoire dans chaque épreuve école de vélo conformément aux Règles Techniques et de Sécurité (RTS) de la Fédération Française de Cyclisme concernant les épreuves cyclistes sur la voie publique.

Saison

9.1.005 Les activités sont autorisées toute l'année, dans les différentes spécialités.

Calendrier

9.1.006 Le comité régional a la responsabilité d'établir le calendrier annuel des compétitions réservées aux jeunes dans les différentes activités du cyclisme.

Compétitions : contenu

9.1.007 Compétitions à partir de 5 ans (compétitions **INTERDITES** pour la catégorie baby vélo)

9.1.008 Une organisation dite « école de vélo » doit au moins comporter deux épreuves différentes (sauf pour les compétitions de BMX). Dans le cadre d'une organisation comportant une seule épreuve, on parlera d'épreuve de régularité (Route, cyclo-cross, piste, VTT, ...). Ces deux épreuves peuvent se dérouler sur deux journées différentes avec un seul classement.

Contrôle de l'activité

- 9.1.009 Il est effectué par les commissions régionales des jeunes.
Pour les épreuves en groupe, il est fortement souhaité de faire courir les féminines ensembles.

Développements

- 9.1.010 Tableau récapitulatif des développements autorisés en école de vélo

	Route	Vitesse	Cyclo-cross	Adresse	Piste	VTT	BMX
Baby Vélo	Compétitions interdites – Développement maximal autorisé : 5,60m						
Pré licenciés	5.60m	5.60m	Libre	5.60m	5.60m	Libre	Libre
Poussins	5.60m	5.60m	Libre	5.60m	5.60m	Libre	Libre
Pupilles	5.60m	5.60m	Libre	5.60m	5.60m	Libre	Libre
Benjamins	6.40m	6.40m	Libre	6.40m	6.40m	Libre	Libre
Minimes	7.01m	7.01m	Libre	7.01m	6.71m	Libre	Libre

Equipement vestimentaire - sécurité

- 9.1.011 Le port du casque homologué et des gants est obligatoire.

Matériel

- 9.1.012 Pour les épreuves du calendrier régional, tous les types de vélo sont autorisés (suivant décision du comité régional) de la catégorie Pré licenciés à la catégorie Benjamins.
Pour les minimes, le vélo traditionnel est fortement conseillé.
- 9.1.013 Les vélos ne doivent comporter aucun additif (les courroies sont interdites sur les pédales automatiques, les prolongateurs sont interdits)
- 9.1.014 Le vélo de type VTT est autorisé sur toutes les épreuves (route, adresse, cyclo-cross et piste) à condition de respecter le développement maximum autorisé (sauf épreuve cyclo-cross ou le développement est libre).
- 9.1.015 Le changement de vélo au cours d'une même épreuve est possible suivant la décision du comité régional.
- 9.1.016 Les roues doivent être standards et **UNIQUEMENT** à rayons.
- 9.1.017 Les vélos munis de freins à disques sont autorisés dans les épreuves des écoles de vélo pour la route, le cyclo-cross et le VTT.
- 9.1.018 Les concurrents dont les vélos de type VTT ont des guidons qui dépassent 50 cm de largeur prendront le départ en dernière ligne.
- 9.1.019 L'utilisation de moyens de communication est interdite en école de vélo.

Ravitaillement

- 9.1.020 Un bidon est autorisé uniquement à partir des benjamins.
- 9.1.021 Le ravitaillement à pied n'est possible que pour les minimes sur décision du collègue des arbitres.



CHAPITRE 2 - LES EPREUVES

Généralités

9.2.001 Sauf pour les épreuves de vitesse se déroulant sous forme de sprints à plusieurs, tout concurrent victime d'un incident aura le droit à un deuxième départ en dernière position. En cas de nouvel incident, le concurrent sera classé en dernière position de l'épreuve disputée.

9.2.002 Les compétitions sont **INTERDITES** pour la catégorie Baby vélo.

Le sur classement est interdit.

Epreuves d'adresse

9.2.003 Ces épreuves se disputent sur un parcours où sont répartis divers obstacles afin de réaliser certains gestes techniques (passages sous obstacles, slaloms, ramassages d'objets, descentes de vélo, etc. (cf : Annexe 1 - Jeux d'adresse)

9.2.004 Durée et nombre de jeux

Catégories	Durée	Jeux
Pré licenciés	2' maximum	5 maximum
Poussins	2'30" maximum	8 maximum
Pupilles	3' maximum	8 maximum
Benjamins	3'30" maximum	10 maximum
Minimes	4' maximum	10 maximum

Epreuves de vitesse

9.2.005 Les épreuves de vitesse pourront se dérouler suivants deux modalités (Chronométrée ou Sprint à la place)

9.2.006 Epreuve chronométrée :

Distances maximales :

- Pré licenciés : 60 m départ arrêté
- Poussins : 60 m départ arrêté
- Pupilles : 60 m départ arrêté
- Benjamins : 80 m départ arrêté
- Minimes : 80 m départ arrêté

Le départ sera tenu, sprint individuel ou par deux selon la possibilité de mettre en place 1 ou 2 couloirs.

Le classement s'effectuera au temps.

Epreuves de sprint

9.2.007 Elle se déroule sur une ligne droite bitumée de 300 à 500 mètres dont les 10 premiers mètres seront matérialisés par des lignes tracées au sol.

Chaque concurrent disputera 3 sprints, série, demi-finale et finale.

Les séries de vitesse sont composées de 6 à 10 coureurs maximum en fonction de la largeur de



la route. La composition des séries sera faite sous la responsabilité du collège des arbitres.

Le départ se fera tenu par des bénévoles (mis à disposition par l'organisateur) ou les éducateurs et donné au sifflet. Il n'y aura aucun faux départ. Les teneurs devront conserver les 2 pieds au sol sous peine de disqualification de leur coureur.

La prise de sillage est autorisée, néanmoins les concurrents devront conserver leur ligne, à moins d'avoir une franche longueur d'avance et ils ne devront pas faire de manœuvre pour empêcher l'adversaire de passer.

Toutes fautes caractéristiques feront l'objet d'un déclassement à la dernière place de leur série par le jury des arbitres.

Aucun incident ne sera reconnu. Le coureur victime sera classé dernier de sa série.

Les compositions des séries seront affichées au départ.

Epreuves sur route

9.2.008 Distances maximales :

- Pré licenciés : 1 km
- Poussins : 5 km
- Pupilles : 10 km
- Benjamins : 15 km
- Minimes : 30 km (Epreuve école de vélo – Route + 1 autre épreuve sur 1 jour)
- Minimes : 40 km (Epreuve régularité route – Uniquement route dans la journée)

Epreuves Contre la montre par équipe

9.2.009 Composition des équipes :

Chaque équipe sera composée de 2 à 4 coureurs de la catégorie poussin à minime. Les équipes pourront être mixtes. La composition des équipes est au libre choix des clubs ou des sélections départementales, cependant elle se fera par catégorie. ~~Toutefois un concurrent pourra être surclassé (exemple : 1 poussin + 3 pupilles)~~. Si la compétition se déroule par sélection, la composition des équipes est libre.

Dans le cadre des Trophées (départementaux, régionaux et nationaux), chaque club ou sélection pourra engager 2 équipes.

Un coureur ne pourra effectuer qu'un seul CLM par jour.

9.2.010 Déroulement de l'épreuve :

Circuit de 2 à 4 km maximum à parcourir 1 fois, les coureurs sont autorisés à prendre des relais. Aucune autre entraide ne sera admise (ex : pousser son coéquipier...)

L'ordre de départ sera établi par le collège des arbitres. Le temps sera pris sur la roue avant du dernier coureur de l'équipe à franchir la ligne.

Une équipe rejointe ne doit pas gêner et prendre les roues de l'équipe qui la double sous peine de pénalité et/ou de déclassement.

En cas de crevaison ou de chute, dûment constaté par un arbitre au cours de l'épreuve, le temps sera pris sur le dernier coureur de l'équipe en course.

Le classement final de l'épreuve sera effectué dans l'ordre des temps des équipes ou par l'addition des temps des 2 équipes de chaque club.

Epreuves de Cyclo-cross

9.2.011 Compétitions ou initiations pour les catégories Pré Licenciés à Minimes.

Le changement de catégorie s'effectue à l'ouverture de la saison de cyclo-cross. (Exemple : 1 pupille 2 est benjamin 1 après l'ouverture de la saison prévue en septembre).



L'épreuve **se déroule sur un parcours de 1 500 à 2 500 m** et comporte des obstacles naturels (buttes, fossés, arbres à contourner, obstacles à sauter). Tout franchissement d'obstacle doit pouvoir s'effectuer à vélo ou par soulevé (portage interdit).

Le passage d'un chevron d'une hauteur maximale de 12 cm est autorisé pour les catégories poussins, pupilles, benjamins et minimes. Interdit pour les Pré Licenciés.

Une planche de 20 cm maximum de hauteur est autorisée pour les benjamins et les minimes. Elle est interdite pour les autres catégories.

Les escaliers sont interdits. (Montants ou descendants)

Une zone de dépannage sera mise en place sur le parcours. Aucun dépannage ne pourra être effectué en dehors de cette zone sous peine de déclassement. Le changement de vélo est interdit (exception faite pour le TFJC).

9.2.012 Le développement est libre pour tous les concurrents dans le cadre d'une épreuve école de vélo et/ou régularité cyclo-cross.

9.2.013	<u>Durées maximales :</u>	Qualifications	Finales
	➤ Pré licenciés :	Néant	5'
	➤ Poussins :	Néant	7'
	➤ Pupilles :	7'	10'
	➤ Benjamins :	10'	15'
	➤ Minimes :	15'	20'

Epreuves de mécanique

9.2.014 C'est une épreuve chronométrée courue en relais par équipe.
Les concurrents devront accomplir un geste mécanique différent en fonction des catégories sur un vélo de l'équipe. Une fois le geste technique accompli, le coureur devra passer le relais à son coéquipier. L'équipe vainqueur de l'épreuve sera celle ayant réalisée le meilleur temps.
Chaque équipe a un couloir déterminé.

9.2.015 Déroulement de l'épreuve :

Les poussins ou pupilles devront démonter et remonter la roue avant.

Les benjamins et benjamines devront démonter et remonter la roue arrière.

Les minimes devront démonter la roue avant et/ou roue arrière, démonter le pneu, remplacer la chambre à air, gonfler la roue et la remonter sur le vélo.

Des pénalités en temps sont prévues pour chute du vélo, mauvais montage de la roue, mauvais gonflage, pincement de la chambre à air.

Les chambres à air devront être pliés et attachés (élastique, attache rapide, etc.)

A la fin de l'épreuve, les arbitres seront en charge de contrôler les gonflages des roues litigieuses, les Valves serrées, les chambres à air repliées.

Prévoir le matériel nécessaire pour cette épreuve (chambre à air, démonte pneu, pompes, crochet pour tenir les vélos et barrières). Matériel à la charge des équipes.

Ces épreuves pourront être réalisées individuellement ou par groupe de 2 de la même catégorie.

Epreuves combinées mécanique et habileté

9.2.016 C'est une épreuve individuelle chronométrée courue en relais par équipe. **La composition des équipes est à définir par les commissions régionales et départementales jeunes selon les particularités locales de chaque territoire.**

Exemple au niveau national :

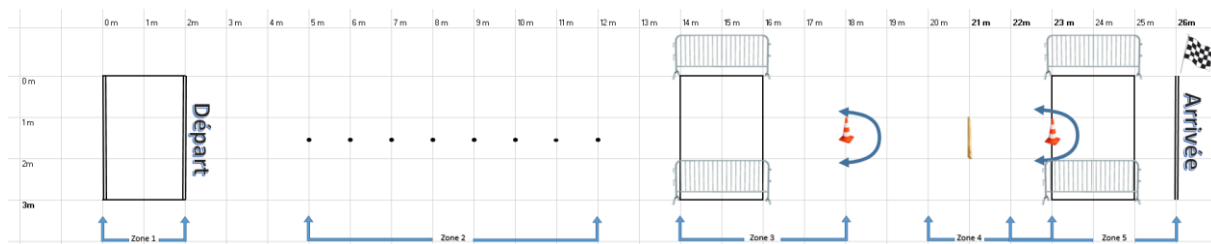
Seuls 8 coureurs participent à cette épreuve selon la répartition suivante :

- 2 pupilles garçons
- 2 benjamins
- 2 minimes garçons
- 2 féminines (peu importe la catégorie)

9.2.017 Déroulement de l'épreuve :

Les concurrents devront accomplir un geste mécanique et un parcours d'habileté différent en fonction des catégories sur **leur** propre vélo. Une fois le parcours et le geste technique accompli, le coureur devra passer le relais à son coéquipier. L'équipe vainqueur de l'épreuve sera celle ayant réalisée le meilleur temps.

L'épreuve pourra se dérouler équipe par équipe ou si l'espace le permet en simultané. Dans ce cas chaque club, sélection ou comité a un couloir réservé.



L'ordre de passage devra être respecté soit :

Féminine / Féminine / Pupille Garçon / Pupille Garçon / Benjamin / Benjamin / Minime Garçon / Minime Garçon

Parcours technique Pupilles **Garçons et Féminines** :

- Slalom simple
- Démontage et remontage roue avant
- Sprint
- Zone de freinage avec passage de relais.

Parcours technique Benjamins et Minimes **filles et** Garçons :

- Slalom Evite Pierre
- Démontage et remontage roue arrière
- Saut de liteaux roue avant et arrière (hauteur de 8 cm)
- Sprint
- Zone de freinage avec passage de relais.

Le dernier minime de chaque équipe (après avoir franchi la ligne d'arrivée) tirera au sort une question portant sur la culture générale cycliste et y répondra dans le temps imparti de 3'.

Une réponse correcte à la question donnera un bonus de 10" retiré au temps général de l'équipe. En cas de mauvaise réponse, le temps restera inchangé.

9.2.018 Matériel:

Les coureurs auront libre choix de faire l'épreuve en chaussures de sport ou de vélo.



Le vélo utilisé devra être celui du coureur, (Vélo de route de préférence). S'il utilise son vélo de cyclo-cross, il devra avoir des roues et pneus de cyclo-cross, ce qui impose une ouverture et fermeture des étriers de frein.

Epreuves de connaissances générales (QCM)

9.2.019

C'est une épreuve individuelle ou collective avec un classement par équipes.

Tous les concurrents seront soumis à un questionnaire sous forme de QCM (questions à choix Multiples). Les questions seront issues de la culture générale cycliste, de la diététique cycliste et du code de la route.

Le questionnaire comprendra 10 à 30 questions maximum.

Pour remplir le questionnaire, les concurrents disposeront de 30 minutes.

Deux questionnaires sont proposés :

- 1 pour la catégorie poussin ou pupille
- 1 pour les autres catégories.

Les bonnes réponses seront données à la fin de l'épreuve.

Epreuve Montée Chronométrée

9.2.020

L'ensemble des coureurs participent à cette épreuve.

Déroulement de l'épreuve :

A un certain point kilométrique du rallye (peut être différent en fonction des lieux d'organisation), chaque coureur, (éventuellement muni d'un transpondeur), devra effectuer une montée chronométrée comprise entre 500 m et 1,5 Km en fonction des catégories et de la difficulté du parcours.

L'ensemble des coureurs de chaque équipe devra partir les uns derrière les autres avec un espace de 10 secondes entre eux.

Aucune entraide entre coureurs et coureurs / éducateurs n'est autorisée sous peine de mise hors course.

Un éducateur devra effectuer la montée en amont et un autre en dernier. Celui-ci ne doit pas se porter à la hauteur du coureur. Il devra y avoir au minimum un vélo d'écart entre le coureur et l'encadrant.

Classement :

Le classement sera effectué au temps.

Dans le cadre de compétitions école de vélo, il pourra être établi un classement par catégorie et/ ou par sexe avec attribution de points ou rayons Or, Argent ou Bronze.

Epreuves Rallye

9.2.021

Le rallye est une épreuve d'endurance qui consiste à effectuer une distance comprise entre 25 et 35 Km avec l'ensemble des coureurs et des éducateurs de chaque équipe.

L'équipe évoluera toujours en groupe et en totale autonomie sur la route nécessitant le respect total des règles d'évolution sur voie publique, en respectant notamment le code de la route. L'équipe devra évoluer à son rythme, il n'y aura pas de chronométrage sur la totalité de la distance du rallye. Toute infraction au code de la route sera sanctionnée par le retrait de rayon(s).

Des arbitres motos et en voiture seront positionnés sur l'ensemble du circuit.

Aucune reconnaissance ne sera autorisée le jour de l'épreuve.

Durant le rallye, 3 spéciales seront organisées à des points kilométriques différents selon les possibilités locales :



Exemple :

- Montée chronométrée
- CLM par équipe
- Méca-Jeux

Epreuves sur piste

- 9.2.022 Compétitions ou initiations pour les catégories Pré Licenciés à Minimes
Vélo de route ou de piste autorisé, panachage interdit dans la même épreuve.
Les pédales automatiques (sans aucun additif) et/ou cale-pieds sont obligatoires pour toutes les épreuves.
Le changement de catégorie s'effectue à l'ouverture de la saison de piste. (Exemple : 1 minime 2 est cadet 1 après l'ouverture de la saison prévue en septembre).
Pour les compétitions école de vélo intégrant une épreuve de piste le changement de catégorie est au 1 septembre.
- 9.2.023 Vitesse :
Série, demi-finale et finale, soit au maximum trois sprints autorisés par réunion avec 15' minimum de récupération entre chaque sprint.
- 9.2.024 CLM : (Epreuves réservées aux minimes)
 - Tour lancé CLM
 - 1 Tour départ arrêté
 - 200m CLM lancé
- 9.2.025 Elimination : (Epreuve réservée aux minimes)
Distance maximum : 6 Km
- 9.2.026 Course aux points :
Distances maximales :
- | | |
|-----------------|-------|
| - Pré licenciés | 1 km |
| - Poussins | 2 km |
| - Pupilles | 4 km |
| - Benjamins | 8 km |
| - Minimes | 12 km |
- Maximum 2 classements de Pré Licenciés à Benjamins : l'un à mi-course et l'autre à l'arrivée.
Maximum 3 classements pour les minimes : 4^{ème} Km, 8^{ème} Km et arrivée
Points doublés à l'arrivée.
- 9.2.027 Scratch :
Distances maximales :
- | | |
|-----------------|--------|
| - Pré licenciés | 500 m |
| - Poussins | 1 km |
| - Pupilles | 1,5 km |
| - Benjamins | 2 km |
| - Minimes | 2,5 km |
- 9.2.028 Course Tempo : (Epreuve réservée aux minimes)
Distance de 2,5 à 3 Km.

9.2.029 Omnium jeunes : (Epreuve réservée aux minimes et benjamins)

Epreuves	Benjamins	Minimes
1- Scratch	1,5 km	2,5 km
2- Course Tempo	2 km	2,5 km
3- Elimination	Suivant règlement de l'omnium pour le nombre de coureurs en piste	
4- Course aux points	6 km - 3 Classements max.	10 km 5 Classements max.

Epreuves de VTT

9.2.030 Baby vélo - 2 à 4 ans - initiation seulement, pas de compétition.

9.2.031 Compétitions à partir de 5 ans. (Jeunes 5 – 16 ans)

9.2.032 Cross-country

La longueur doit être fonction du dénivelé et de la stabilité du sol. Comme en cyclo-cross, la durée est plus significative.

Caractéristiques :

CATEGORIES	TEMPS	DISTANCES	CARACTERISTIQUES
Pré Licenciés	5 à 8 min	1,5 à 3 km	Pratiquement plat (accompagné par éducateur)
Poussins	8 à 12 min	3 à 5 km	Pratiquement plat (accompagné par éducateur)
Pupilles	12 à 20 min	4 à 6 km	Pratiquement plat
Benjamins	20 à 25 min	7 à 10 km	Peu de dénivelé
Minimes	25 à 40 min	10 à 15 km	Dénivelé < 200 mètres
Cadets	40 à 50 min	15 à 20 km	Dénivelé < 300 mètres

9.2.033 Descente

Une ou deux manches. Meilleur chrono retenu.

CATEGORIES	DISTANCES	CARACTERISTIQUES
Pré Licenciés / Poussins	250 à 400 mètres	Peu d'obstacles, peu de pente, peu de vitesse, pilotage privilégié
Pupilles	500 à 1000 mètres	Peu d'obstacles, peu de vitesse, le pilotage est privilégié
Benjamins	500 à 1500 mètres	Pilotage privilégié, pas de sauts
Minimes	500 à 2000 mètres	Pilotage privilégié, changements d'allure, petits sauts possibles
Cadets	500 à 2000 mètres	Pilotage privilégié, changements d'allure, petits sauts possibles

Seuls les vélos munis d'une fourche simple T sont autorisés jusqu'à la catégorie Minime.

Tenue obligatoire : Casque intégral monobloc homologué (norme officielle CE, EU ou autre Continent équivalente), protection dorsale, manches longues et gants longs, coudières et genouillères obligatoires.

9.2.034 Trial - Type TFJV

Le règlement VTT Trial « TFJV » peut être utilisé par toutes les structures FFC au niveau Régional et Interrégional pour le Trial, au niveau régional et national pour le TFJV. Cependant, il

n'est pas utilisable, à ce jour, dans le cadre de la Coupe de France et du Championnat de France de Trial.

Le parcours se situera sur terrain accidenté permettant les tracés de zones et de portes adaptés aux catégories de pilotes. Un cheminement VTT de type liaison permettra de rallier l'ensemble des zones.

Pédales plates obligatoires, démunies de cales pieds.

Présentation :

Le VTT Trial TFJV, consiste à franchir des portions de terrain, naturelles ou artificielles, appelées zones, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo.

Ces zones sont constituées de différentes portes qui, une fois franchies, rapportent des points. Chaque zone comportera un maximum de 31 pts.

Les épreuves se disputent sur un circuit de 4 zones maximum, comportant 6 portes par zone, avec un seul passage par zone. Les portes sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte 4, il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3. De même, il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.

Une des zones sera chronométrée. (Obligatoirement la zone 1)

CATEGORIES	ZONES	CARACTERISTIQUES
Pré licenciés / Poussins	2 à 3 zones de 6 portes	Enroulé uniquement – Favoriser la maniabilité
Pupilles	3 à 4 zones de 6 portes	Enroulé uniquement
Benjamins	3 à 4 zones de 6 portes	Enroulé + Franchissement sauté < 20 cm, déplacements possibles
Minimes	3 à 4 zones de 6 portes	Enroulé + Franchissement sauté < 40 cm, déplacements possibles
Cadets	3 à 4 zones de 6 portes	Enroulé + Franchissement sauté < 60 cm, déplacements possibles

9.2.035 Orientation

CATEGORIES	DUREE	DISTANCES	BALISES	PARTICIPATION
Pré Licenciés / Poussins	< 15 min	Environ 2 km	2 à 3 balises	En groupe avec éducateur
Pupilles	< 30 min	Environ 4 km	3 à 4 balises	Par équipes de 2 ou 3
Benjamins	< 40 min	Environ 6 à 7 km	4 à 8 balises	Individuel ou par équipe de 2 ou 3
Minimes	< 60 min	Environ 7 à 9 km	4 à 10 balises	Individuel ou par équipe de 2 ou 3
Cadets	< 90 min	Environ 10 à 14 km	4 à 12 balises	Individuel ou par équipe de 2 ou 3

9.2.036 Slalom parallèle, dual slalom ou 4X

CATEGORIES	DISTANCES	CARACTERISTIQUES
Pré Licenciés / Poussins	70 à 120 mètres	Pas d'obstacles, peu de vitesse, pilotage privilégié
Pupilles	100 à 200 mètres	Peu d'obstacles, peu de vitesse, pilotage privilégié
Benjamins	100 à 200 mètres	Pilotage privilégié, pas de sauts
Minimes	100 à 200 mètres	Pilotage privilégié, changements d'allure, petits sauts possibles
Cadets	100 à 200 mètres	Pilotage privilégié, changements d'allure, petits sauts possibles



9.2.037 XC Eliminator (XCE)

Epreuve organisée généralement par poules de 4.

Etablissement des grilles de départ (à 4) suivant les classements généraux en cours dans les différentes catégories, tant au niveau départemental, régional, national.

Toutefois, une manche de placement disputée en prologue sur le parcours peut servir de référence pour établir la grille finale de départ (32ème de finale, 16èmes, Quart ou Demie finale). Le parcours de l'épreuve de cross-country Eliminator devra mesurer entre 60 et 400 m suivant les catégories et comprendre des obstacles naturels et/ou artificiels. Un temps minimum et un temps maximum seront les meilleures références pour définir le tracé, le nombre de tours pour respecter la durée de course par catégorie.

Les sections à voie unique (« single track ») sont à éviter. Des obstacles comme des arbres, des marches (montée/descente), des dénivellations, des ponts ou structures en bois, peuvent permettre de créer une épreuve courte et dynamique.

CATEGORIES	TEMPS	DISTANCES	CARACTERISTIQUES
Pré Licenciés	30" à 40"	60 à 90 mètres	Pas d'obstacle, pilotage privilégié
Poussins	40" à 50"	90 à 120 mètres	Pas d'obstacle, pilotage privilégié
Pupilles	50" à 1'	120 à 200 mètres	Peu d'obstacles, pilotage privilégié
Benjamins	1' à 1'10"	120 à 200 mètres	Pilotage privilégié, pas de sauts
Minimes	1'10" à 1'20"	200 à 300 mètres	Pilotage privilégié, changements d'allure, petits sauts possibles
Cadets	1'10" à 1'20"	300 à 400 mètres	Pilotage privilégié, changements d'allure, petits sauts possibles

9.2.038 Enduro jeune

Il se déroule sur une ½ journée

L'épreuve comprend plusieurs spéciales tracées distinctement en fonction des catégories et non reconnues.

Les spéciales ont un point de départ haut et un point d'arrivée plus bas et peuvent comprendre des portions de pédalage à plat ou de remontée modérée.

Les départs des spéciales doivent être variés : ils peuvent être individuels, par clubs, par comité, ou par groupe (3 maximum à la fois), pouvant comprendre des pilotes des différentes équipes (notion de duel).

Les spéciales doivent proscrire le danger, les portions de vitesse excessive et exclure les sauts à réussite obligatoire.

Par contre, il faut prévoir des arrivées de spéciale sous forme de chicane pour faciliter la prise de temps, la lecture des plaques et dossards en limitant ainsi les risques d'erreurs de chronométrage.

D'un point de vue pratique, il est conseillé de procéder à partir d'un circuit commun de 3 spéciales différentes au minimum (avec des variantes plus longues ou plus courtes au sein de chaque spéciale selon les catégories), à effectuer un nombre de fois plus ou moins important selon les catégories.

DUREES OPTIMUM CONSEILLEES	PUPILLES	BENJAMINS	MINIMES	CADETS
Nombre de spéciales	3 différentes minimum	3 différentes minimum	3 différentes minimum	3 différentes minimum
Durée des spéciales	30" à 2 min	30" à 3 min	30" à 4 min	30" à 5 min
Temps cumulé des spéciales du vainqueur	2 min à 6 min	3 min à 9 min	4 min à 12 min	5 min à 15 min
Durée épreuve maxi liaisons comprises	1 h	1 h 30	2 h	3 h

9.2.039 ANNEXES :

- Le classement s'effectue sur un minimum de deux épreuves par TRJV, courues par équipe ou individuellement.
- Les Comités ayant un nombre important de participants, générant une difficulté à organiser deux épreuves le même jour, peuvent établir un classement général sur 2 épreuves différentes, disputées sur deux jours différents.
- Le même vélo devra être utilisé pour les 2 épreuves, voir 3 ou 4 épreuves, si celles-ci ont lieu sur deux jours et comportent 3 ou 4 spécialités.
- Si le même jour propose à la fois un XC et une orientation, la durée et le kilométrage seront obligatoirement réduits

Epreuves de BMX

9.2.040 Compétitions à partir de 5 ans

Casque intégral, gants longs, tenues en tissus épais et manches longues (jersey et pantalon).
Pédales plates obligatoires en raison des traumatismes ligamentaires pouvant être occasionnés par les chutes, même à faible vitesse.
Pas de limitation de développement.

Voir réglementation détaillée Titre VI BMX pour le déroulement des épreuves.

Epreuves de Gentlemen

9.2.041 Les courses dites de « gentlemen » se disputent par équipes de deux personnes : le gentleman et l'entraîneur.

- Gentleman : Les titulaires d'une licence Jeunes âgés de 11 à 16 ans inclus, c'est-à-dire les catégories de Benjamins à Cadets peuvent participer aux épreuves en qualité de gentleman sur présentation d'une licence sportive de l'année prouvant que le titulaire possède le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition.
- Entraîneur : Tout compétiteur âgé de 17 ans et plus, titulaire d'une licence Compétition ou Pass'Cyclisme, et Pass'Cyclisme Open. L'entraîneur doit obligatoirement être un adulte, un enfant ne sera pas accepté.
- Saison : Les épreuves de gentlemen peuvent être organisées toute l'année.
- Distance : La distance maximale sera de 20 Km.

CHAPITRE 3 - LES PENALITES

Tableau des pénalités

9.3.001 Généralités

N°	Infraction	Sanction
A1	Non présentation de la licence	Départ refusé
A2	Non port du casque ou casque non attaché	Mise hors course
A3	Ravitaillement non autorisé	Déclassement à la dernière place de l'épreuve
A4	Déviaton volontaire du parcours avec avantage	Mise hors course
A5	Dépannage ou changement de vélo hors zone prévue	Mise hors course
A6	Sprint irrégulier ou dangereux	Déclassement à la dernière place du groupe
A7	Injures, menaces, comportements incorrect - Au Coureur	Mise hors course et rapport disciplinaire
	- Autres Licenciés	50 à 150 € et Rapport disciplinaire
	- Autres non licenciés	Déclassement à la dernière place de l'épreuve pour le concurrent concerné

9.3.002 Adresse

N°	Infraction	Sanction
B1	Quille tombée ou évitée	5" de pénalité par quille (30" maxi par jeu)
B2	Barre tombée	5" de pénalité par barre
B3	Evite pierre roue soulevée	5" de pénalité (30" maxi par jeu)
B4	Pied par terre	10" de pénalité par pied (30" maxi par jeu)
B5	Erreur de Fléchage ou plot directionnel évité	10" de pénalité
B6	Chute	10" de pénalité
B7	Jeu évité	30" de pénalité
	Jeu évité triple slalom	30" de pénalité par ligne évitée
	Jeu évité passage dans le rond	1' de pénalité

9.3.003 Mécanique

N°	Infraction	Sanction
C1	Pas de contrôle de serrage	10" de pénalité
C2	Chute du vélo	15" de pénalité
C3	Ne fait pas tourner la roue	30" de pénalité
C4	Serrage de roue mal positionné	30" de pénalité
C5	Roue non serrée	30" de pénalité
C6	Impossibilité de remonter la roue	2' de pénalité
C7	Mauvais gonflage	3' de pénalité
C8	Chambre à air pincée	5' de pénalité
C9	Impossibilité de remplacer la chambre à air	6' de pénalité

9.3.004 Cyclo-cross

N°	Infraction	Sanction
D1	Dépannage hors zone prévue	Déclassement à la dernière place
D2	Changement de vélo hors zone prévue	Mise hors course
D3	Sortie involontaire du parcours	30 ^e de pénalité
D4	Sortie volontaire du parcours	Mise hors course

9.3.005 VTT

N°	Infraction	Sanction
E1	Non respect des emplacements réservés aux partenaires officiels sur les plaques de cadre	Au départ : Refus de départ
		A l'arrivée : 1 ^{ère} infraction : Avertissement
		A l'arrivée : 2 ^{ème} infraction : 10% des pts attribués au 1 ^{er}
E2	Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé	30'' de pénalité ou temps perdu estimé
E3	Non port des équipements individuels de sécurité	Départ refusé
E4	Changement de vélo	Mise hors course
E5	Assistance matérielle extérieure durant l'épreuve hors zone technique	Mise hors course
E6	Absence sur un contrôle de passage	Mise hors course
E7	Circulation en sens inverse du circuit	Mise hors course
E8	Non respect du parcours	Mise hors course
E9	Circulation sur la piste de descente en VTT en dehors des périodes de reconnaissance	Mise hors course
E10	Essai durant la course (DH)	Mise hors course
E11	Communication au cours de l'épreuve d'orientation	Mise hors course
E12	Présence en vélo sur les zones délimitées pour le trial avant le début de l'épreuve	Mise hors course

9.3.006 Rapport disciplinaire

En complément des sanctions prononcées par les arbitres, un rapport disciplinaire peut être rédigé et transmis à la Commission Régionale de Discipline de la région concernée par l'organisation de l'épreuve.

Ce rapport disciplinaire précisera en détails les faits et permettra le cas échéant d'alourdir les sanctions par la mise d'amendes complémentaires et éventuellement de suspension.



CHAPITRE 4 - TROPHEES DE FRANCE

9.4.001 Trophée de France des Jeunes Cyclistes

Les épreuves sélectionnées sont définies au chapitre 3.
Le règlement particulier du Trophée de France des Jeunes Cyclistes de l'année en cours définira les points particuliers.

9.4.002 Trophée de France des Jeunes Vététistes

Les épreuves sélectionnées sont définies au chapitre 3.
Le règlement particulier du Trophée de France des Jeunes Vététistes de l'année en cours définira les points particuliers.

CHAPITRE 5 - TROPHEE REGIONAL DES JEUNES CYCLISTES

9.5.001 Règles de participation

Les règles de participation sont définies par les commissions régionales des jeunes

9.5.002 Déroulement

Le Trophée Régional des Jeunes Cyclistes pourra se dérouler sur une ou plusieurs journées.

Le calendrier d'organisation est du ressort des commissions régionales des jeunes.

L'ensemble des épreuves proposées sera issu de la réglementation fédérale (Titre IX).

9.5.003 Classements

Deux classements distincts pourront être proposés :

- Un classement général individuel aux points (par catégorie)
- Un classement général par équipes

Le classement général individuel aux points :

A l'issue de chaque épreuve, un classement sera mis en place et attribuera un certain nombre de points aux coureurs classés (pour chaque catégorie).

Exemples :

- Le 1^{er} a 1 pt, le 2^{ème} a 2 pts, le 3^{ème} a 3 pts, ...
- Le 1^{er} a 100 pts, le 2^{ème} a 95 pts, le 3^{ème} a 92 pts, ...
- Etc

Le classement général par équipes :

Le classement général par équipes prendra en compte l'addition des points des deux meilleurs coureurs des équipes dans chaque catégorie.

L'addition des points de ces 8 coureurs donnera le nombre de points de l'équipe.

L'équipe déclarée vainqueur sera celle qui aura le moins de points ou celle qui aura le plus de points selon les modalités d'attribution choisies.

L'organisateur aura la possibilité d'attribuer des points bonus ou des jokers (modalités définies par les commissions régionales des jeunes)



CHAPITRE 6 - TROPHEE DEPARTEMENTAL DES JEUNES CYCLISTES

9.6.001 Règles de participation

Les règles de participation sont définies par les commissions départementales des jeunes.

9.6.002 Déroulement

Le Trophée Départemental des Jeunes Cyclistes pourra se dérouler sur une ou plusieurs journées.

Le calendrier d'organisation est du ressort des commissions départementales des jeunes.

L'ensemble des épreuves proposées sera issu de la réglementation fédérale (Titre IX).

9.6.003 Classements

Deux classements distincts pourront être proposés :

- Un classement général individuel aux points (par catégorie)
- Un classement général par équipes

Le classement général individuel aux points :

A l'issue de chaque épreuve, un classement sera mis en place et attribuera un certain nombre de points aux coureurs classés (pour chaque catégorie).

Exemples :

- Le 1^{er} a 1 pt, le 2^{ème} a 2 pts, le 3^{ème} a 3 pts, ...
- Le 1^{er} a 100 pts, le 2^{ème} a 95 pts, le 3^{ème} a 92 pts, ...
- Etc

Le classement général par équipes :

Le classement général par équipes prendra en compte l'addition des points des deux meilleurs coureurs des équipes dans chaque catégorie.

L'addition des points de ces 8 coureurs donnera le nombre de points de l'équipe.

L'équipe déclarée vainqueur sera celle qui aura le moins de points ou celle qui aura le plus de points selon les modalités d'attribution choisies.

L'organisateur aura la possibilité d'attribuer des points bonus ou des jokers (modalités définies par les commissions départementales des jeunes)